



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



20 ANS

DE LA LOI HANDICAP

**20 ANS APRÈS LA LOI
DU 11 FÉVRIER 2005 :
BILAN ET PERSPECTIVES**

DOSSIER DE PRESSE 11 février 2025

SOMMAIRE

Éditorial de François Bayrou, Premier ministre p. 4

Éditorial de Catherine Vautrin,
ministre du Travail, de la Santé,
des Solidarités et des Familles p. 5

Éditorial de Charlotte Parmentier-Lecocq,
ministre déléguée chargée de l'Autonomie
et du Handicap p. 5

PARTIE

1

**Une loi fondatrice
pour les droits
des personnes
en situation de
handicap**

p. 6

PARTIE

2

**20 ans d'évolution :
quelles avancées
concrètes ?**

p. 10

PARTIE

3

**Vers une société pleinement inclusive :
les perspectives à venir après vingt ans
de la loi du 11 février 2005**

p. 17



François Bayrou
Premier ministre



Après vingt ans : maintenir les principes, poursuivre les actions

Il y a vingt ans, jour pour jour, la France opérait un changement de perspective. La loi du 11 février 2005 consacrait une conviction : pour penser et garantir la solidarité envers les personnes en situation de handicap, c'est de leur point de vue qu'il faut partir. Du regard de ceux que les difficultés et les drames de la vie affectent dans leurs gestes du quotidien, dans leur mobilité, dans leurs perspectives professionnelles. La loi a tiré les premières conséquences de ce changement de regard. Elle a instauré des principes essentiels tels que l'accessibilité universelle, l'égalité des droits et la compensation du handicap. Elle a ouvert des progrès indéniables, notamment dans l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services publics.

Mais nous devons être lucides : des obstacles persistent. Notre responsabilité est de les lever. Les Jeux olympiques et paralympiques ont donné une visibilité accrue au handicap. Ils nous ont remplis d'admiration pour les para-athlètes, en particulier les nôtres. Leurs exploits nous invitent à poursuivre le chantier de l'inclusion. L'accessibilité demeure incomplète, l'insertion professionnelle reste un défi et les démarches administratives sont encore souvent trop lourdes, trop complexes, trop lentes. Pour lever ces obstacles, nous devons garder à l'esprit notre cap : garantir à chaque citoyen, quel que soit son handicap, la participation pleine et entière à notre société. À la vie sociale, professionnelle, associative, politique. Ce cap ne sera atteint que par des actions concrètes comme la prise en charge intégrale des fauteuils roulants, l'amélioration de l'accessibilité et la facilitation des parcours professionnels. Avec cette boussole et grâce à ces actions, nous pourrons bâtir une société où l'inclusion ne sera plus un enjeu, mais une réalité quotidienne. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons bâtir une société où l'inclusion ne sera plus un enjeu, mais une réalité quotidienne.



Garantir à chaque citoyen,
quel que soit son handicap,
la participation pleine et entière
à notre société.





Catherine Vautrin
ministre du Travail,
de la Santé,
des Solidarités
et des Familles

Renforcer l'inclusion, accélérer l'accessibilité

Il y a vingt ans, la loi du 11 février 2005 posait un principe fondamental : permettre à chaque personne en situation de handicap d'accéder pleinement à la vie sociale, professionnelle et citoyenne qu'elle a choisie. Comme le soulignait alors déjà le Président Jacques Chirac « *Faire leur place aux personnes handicapées, c'est en effet permettre à l'ensemble de la société de progresser* ». Leur réussite, c'est notre réussite à tous.

Aujourd'hui, nous mesurons le chemin parcouru dans la reconnaissance des droits et l'inclusion, mais aussi celui qu'il nous reste à accomplir. L'inclusion des personnes en situation de handicap doit être une priorité constante, et cela passe par des actions concrètes : renforcer l'accessibilité des lieux publics et des services essentiels, simplifier les démarches administratives, assurer l'école pour tous dans les meilleures conditions et enfin, garantir un accès effectif à l'emploi comme source d'émancipation. L'événement du 11 février 2025 au Handilab est une occasion unique de rassembler les personnes concernées, les acteurs engagés et les représentants des pouvoirs publics pour faire le bilan et tracer les perspectives d'avenir dans un monde où l'innovation technologique repousse les frontières du possible. Ensemble, nous devons poursuivre cet engagement avec ambition et détermination, pour que l'inclusion ne soit plus un combat, mais une évidence dans notre société.



Charlotte Parmentier-Lecoq
ministre déléguée
chargée de
l'Autonomie
et du Handicap

Vingt ans d'évolutions et de défis pour une société plus inclusive

Le 11 février 2005, la France adoptait une loi historique pour les droits des personnes en situation de handicap. Avec l'ambition d'une société plus juste et plus inclusive, cette réforme a posé des principes essentiels : l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité universelle, la compensation du handicap et l'insertion professionnelle. Vingt ans après, cette loi a constitué un jalon essentiel dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. De nombreuses avancées ont été réalisées, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'accessibilité. Toutefois, des défis restent à relever pour concrétiser pleinement les engagements pris en 2005. Toutefois, son application reste inégale et certains objectifs initiaux n'ont pas été pleinement atteints. Mais des défis demeurent, notamment en matière d'accessibilité et de simplification des démarches.

L'événement du 11 février 2025 au Handilab est l'occasion de mesurer collectivement le chemin parcouru et d'identifier les chantiers prioritaires à poursuivre. Ensemble, engageons-nous pour renforcer les droits et garantir une accessibilité universelle dans tous les aspects de la vie quotidienne. Ensemble, continuons à bâtir une société où l'inclusion n'est pas une exception, mais une évidence.

PARTIE

1

**Une loi fondatrice
pour les droits
des personnes
en situation
de handicap**

UN SOCLE JURIDIQUE POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Avant l'adoption de la loi du 11 février 2005, la prise en charge du handicap en France reposait principalement sur une logique d'assistance et une approche médicale. Les dispositifs existants étaient souvent insuffisants pour garantir une véritable autonomie aux personnes concernées, et de nombreux obstacles limitaient leur accès aux droits fondamentaux. L'absence d'une reconnaissance claire du handicap dans toutes ses dimensions renforçait encore les inégalités.

La loi du 11 février 2005 a marqué un tournant décisif en posant les bases d'une société plus inclusive, fondée sur l'égalité des droits et des chances. En reconnaissant officiellement le droit à la compensation du handicap et en imposant des obligations en matière d'accessibilité, elle a ouvert la voie à une transformation profonde des politiques publiques. Son objectif était clair : garantir à chaque personne en situation de handicap une pleine participation à la vie sociale, scolaire, professionnelle et citoyenne.

La loi du 11 février 2005 a ainsi posé les bases d'une société plus inclusive. Cependant, si ces avancées ont permis d'améliorer la vie de nombreuses personnes, leur mise en œuvre a révélé des défis persistants. L'accessibilité reste incomplète, les parcours administratifs complexes et le taux d'emploi des travailleurs handicapés demeure en deçà des objectifs fixés. Vingt ans après, il est nécessaire de poursuivre l'engagement en faveur d'une inclusion réelle et effective pour tous.

**LOI
HANDICAP
du 11 février
2005**

**Égalité
des droits**

Assurer une reconnaissance légale et effective des droits des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie sociale, professionnelle et citoyenne.

Accessibilité

Rendre accessibles les infrastructures, les transports, le numérique et l'information pour permettre à chacun de se déplacer et de s'informer en toute autonomie.

**Inclusion
scolaire et
professionnelle**

Adapter les parcours scolaires et professionnels, avec des aménagements spécifiques, une formation adaptée des enseignants et des employeurs, et une obligation d'emploi renforcée.

Compensation

Mettre en place des aides personnalisées (prestation de compensation, aides humaines et techniques) pour compenser les conséquences du handicap et garantir une réelle autonomie.



DES MESURES CLÉS POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DES DROITS

La loi de 2005 repose sur plusieurs principes fondamentaux qui ont structuré l'action publique en faveur des personnes en situation de handicap :

ÉGALITÉ DES DROITS ET DES CHANCES

La loi a consacré la lutte contre les discriminations et affirmé le principe d'égalité pour les personnes en situation de handicap. Elle vise à garantir leur pleine participation à la société en leur offrant les mêmes opportunités que tout citoyen.

UNE DÉFINITION ÉLARGIE DU HANDICAP

La loi a introduit une définition plus large et plus inclusive du handicap, intégrant non seulement les déficiences motrices et sensorielles, mais aussi les handicaps cognitifs, psychiques et les troubles du neurodéveloppement. Cette avancée a permis de mieux adapter les politiques publiques aux réalités des personnes concernées.

PARTIE

2

**20 ans
d'évolution :
quelles avancées
concrètes ?**

UNE ACCESSIBILITÉ QUI PROGRESSE MAIS RESTE INCOMPLÈTE

Depuis l'adoption de la loi du 11 février 2005, des progrès notables ont été réalisés pour améliorer l'accessibilité des espaces publics et des services. Les infrastructures de transport ont été progressivement adaptées, permettant à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de se déplacer en autonomie. Ainsi, 97 gares nationales (soit un peu plus de 60 % des 159 gares prévues) et 237 gares régionales (soit 64 % des 368 gares concernées) ont été mises en accessibilité ou bénéficient de mesures de substitution. En Île-de-France, 148 gares ont été adaptées, représentant plus de 70 % des gares franciliennes inscrites au schéma directeur d'accessibilité. Malgré ces avancées, des efforts restent nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire, notamment dans les réseaux de cars interurbains, où seulement 62 % des arrêts prioritaires sont accessibles.

Pour accélérer la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP), les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ont été mis en place en 2015. Ce dispositif a permis à 700 000 ERP d'entrer dans une démarche d'accessibilité, et 350 000 ERP ont été déclarés accessibles depuis 2015. Toutefois, il reste encore 900 000 ERP qui ne sont engagés dans aucune démarche, dont près de 90 % relèvent de la 5^e catégorie (établissements de proximité et commerces du quotidien). L'État a alloué 1 milliard d'euros sur 5 ans pour financer ces mises en accessibilité, incluant 500 millions d'euros pour les collectivités territoriales, 210 millions pour l'État et les universités, et 300 millions pour les ERP de 5^e catégorie.

L'accessibilité numérique a également connu des avancées significatives avec le renforcement des obligations imposées aux sites internet publics. La transposition de la directive européenne de 2019 fixe l'objectif d'atteindre 100 % d'accessibilité des sites internet publics d'ici juin 2025. Grâce à la mission de contrôle assurée par l'ARCOM, le taux de conformité des démarches essentielles de l'État est passé de 40 % à 59 % en trois ans. Toutefois, en octobre 2024, seulement 3 % des démarches essentielles étaient entièrement conformes au RGAA, et 49 % atteignaient un taux de conformité supérieur à 75 %. Une enveloppe de 60 millions d'euros sur 5 ans (soit 12 millions d'euros par an) a été sanctuarisée pour accélérer ces mises en accessibilité.

DES PROGRÈS POUR L'ÉCOLE INCLUSIVE, DES DÉFIS PERSISTANTS



L'accès à l'éducation pour les élèves en situation de handicap a connu une nette amélioration en deux décennies. Aujourd'hui, près de 520 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire, contre environ 130 000 en 2005. Ce progrès est le résultat d'un engagement fort pour développer une école plus inclusive et accessible à tous.

Le développement des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) a constitué une avancée importante pour offrir un soutien adapté aux élèves. Par ailleurs, le nombre de Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) a considérablement augmenté, permettant à davantage d'élèves de suivre un cursus adapté à leurs besoins.

Cependant, malgré ces avancées, des défis persistent : le manque d'accompagnants disponibles, les inégalités territoriales dans l'accès aux dispositifs d'inclusion, et la nécessité de mieux former les enseignants à l'accueil des élèves en situation de handicap restent des sujets majeurs qui nécessitent des efforts soutenus.



UN ACCÈS RENFORCÉ À L'EMPLOI, MAIS UN TAUX DE CHÔMAGE TOUJOURS ÉLEVÉ

L'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap a fait l'objet de nombreuses réformes depuis 2005. La loi a renforcé l'obligation d'emploi de 6 % pour les entreprises de plus de 20 salariés, favorisant ainsi l'embauche de travailleurs en situation de handicap. Des incitations financières ont également été mises en place pour encourager les employeurs à adapter les postes de travail.



Le développement du dispositif « emploi accompagné » a permis de mieux accompagner les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi ordinaire, en leur offrant un suivi personnalisé et un appui dans leur parcours professionnel. De plus, les entreprises adaptées et les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) jouent un rôle crucial en proposant des environnements de travail adaptés aux capacités de chacun. Ainsi, depuis 2017, le taux de chômage des personnes en situation de handicap a fortement baissé, passant de 17% à 12%.

Malgré ces dispositifs, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste deux fois plus élevé que la moyenne nationale. De nombreux obstacles persistent, notamment les discriminations à l'embauche, l'inadéquation entre les offres d'emploi et les profils des candidats, ainsi que la nécessité de poursuivre les efforts pour améliorer l'accessibilité des lieux de travail.

MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS DE VIE ET GARANTIR LA COMPENSATION

Pour simplifier les démarches et améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, la loi de 2005 a instauré les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Ces structures jouent un rôle essentiel en centralisant les demandes d'aides et en facilitant l'accès aux prestations et aux droits des usagers.

Le dispositif de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mis en place pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, a été progressivement élargi. Depuis 2021, il couvre davantage de situations et permet une prise en charge plus adaptée aux besoins individuels.



Par ailleurs, la réforme de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), avec la mise en place de la déconjugalisation en 2023, a marqué une avancée importante en garantissant une plus grande autonomie financière aux bénéficiaires.

Enfin, une mesure récente majeure vient renforcer l'accès aux équipements essentiels : la prise en charge intégrale des fauteuils roulants à partir de décembre 2025.

Cette avancée permettra aux personnes concernées d'accéder plus facilement aux aides techniques indispensables à leur autonomie, sans reste à charge excessif.

Si ces dispositifs ont contribué à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour simplifier les démarches administratives, réduire les délais de traitement des demandes et garantir un accompagnement adapté tout au long de la vie.

PARTIE

3 **Vers une société pleinement inclusive : les perspectives à venir après vingt ans de la loi du 11 février 2005**

Vingt ans après l'adoption de la loi du 11 février 2005, la France a accompli des progrès notables en matière de reconnaissance et de prise en charge du handicap. Toutefois, l'objectif d'une société pleinement inclusive reste à atteindre. L'accessibilité, l'éducation, l'emploi et l'autonomie des personnes concernées nécessitent des actions renforcées et un engagement renouvelé de l'ensemble des acteurs publics et privés.

UNE ACCESSIBILITÉ ENCORE INCOMPLÈTE : UN OBSTACLE À L'INCLUSION

L'accessibilité universelle, pourtant inscrite comme un principe fondamental dans la loi de 2005, demeure aujourd'hui un défi majeur. Malgré des avancées, seulement 60 % des gares et 67 % des arrêts prioritaires de transport sont accessibles aux personnes en situation de handicap. De nombreux réseaux de transport en commun restent difficiles d'accès, limitant ainsi la mobilité et l'autonomie des usagers concernés.



L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) reste également insuffisante : bien que des engagements aient été pris via les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), un trop grand nombre de lieux restent encore non conformes aux normes établies. Cela concerne notamment certains commerces, services administratifs et équipements culturels et sportifs, empêchant une participation pleine et entière à la vie sociale.

Le numérique, nouvel espace de vie et d'interaction essentiel, doit aussi être une priorité. Si des obligations existent pour les sites internet publics, leur mise en conformité reste encore trop lente. L'accessibilité numérique doit être renforcée afin de garantir un accès équitable aux démarches administratives, aux services de santé et aux ressources éducatives en ligne.

GARANTIR UNE ÉDUCATION INCLUSIVE POUR TOUS

Si la loi de 2005 a permis des avancées considérables dans la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'école inclusive reste confrontée à plusieurs difficultés. L'un des principaux enjeux concerne la disparité territoriale dans l'accès aux Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). Certaines familles se retrouvent sans solution d'accompagnement ou doivent faire face à des délais d'attente trop longs.

De plus, le nombre d'accompagnants disponibles reste insuffisant au regard des besoins croissants. Beaucoup d'élèves nécessitent un accompagnement individualisé, mais les ressources actuelles ne permettent pas de répondre pleinement à cette demande.

Enfin, la formation des enseignants à la prise en charge des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap doit être renforcée. Un meilleur accompagnement des professionnels de l'éducation permettrait une intégration plus efficace des élèves au sein des classes ordinaires.

UN ACCÈS À L'EMPLOI ENCORE DIFFICILE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Malgré le renforcement de l'obligation d'emploi de 6 % pour les entreprises de plus de 20 salariés, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste alarmant : 12 %, contre 7 % pour la moyenne nationale. Cet écart souligne l'ampleur des difficultés rencontrées par ces travailleurs pour accéder à un emploi stable et adapté.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Un manque de sensibilisation des employeurs, qui hésitent parfois à embaucher une personne en situation de handicap en raison d'idées reçues ou d'une méconnaissance des dispositifs existants.
- Une prise en compte insuffisante des handicaps invisibles, tels que les troubles cognitifs, psychiques ou sensoriels, qui ne bénéficient pas toujours des adaptations nécessaires en entreprise.
- Des difficultés persistantes dans l'adaptation des postes de travail et dans la mise en œuvre de solutions concrètes pour assurer une insertion professionnelle durable.

Si les dispositifs comme l'emploi accompagné ou les aides financières à l'adaptation des postes existent, ils restent encore trop peu connus et insuffisamment déployés à grande échelle.



SIMPLIFIER ET ACCÉLÉRER L'ACCÈS AUX DROITS

L'un des obstacles majeurs rencontrés par les personnes en situation de handicap reste la complexité administrative et la lenteur des démarches pour accéder aux aides et prestations. Les délais de traitement dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) restent trop longs, atteignant en moyenne cinq mois avant l'obtention d'une réponse.

Le système d'aides, bien que riche en dispositifs variés (PCH, AAH, aides locales, soutien à l'emploi, etc.), peut parfois manquer de lisibilité. De nombreux bénéficiaires et leurs familles doivent composer avec des procédures complexes, nécessitant une certaine maîtrise des démarches administratives pour en bénéficier pleinement.

Un chantier essentiel pour les années à venir sera donc l'uniformisation et la simplification des processus afin d'assurer une meilleure lisibilité des droits et une accessibilité renforcée aux prestations essentielles.



UN AVENIR CONSTRUIT COLLECTIVEMENT

L'événement du 11 février 2025 au Handilab marque une étape clé pour faire évoluer les politiques publiques du handicap. Cette journée est l'occasion de tirer un bilan lucide et constructif des avancées réalisées et de définir, avec l'ensemble des parties prenantes, les axes prioritaires pour les années à venir.

Le Gouvernement réaffirme sa détermination à faire du handicap une priorité durable. Construire une société inclusive ne se limite pas à des engagements, c'est une responsabilité collective que nous devons porter ensemble pour garantir à chaque citoyen une pleine participation à la vie sociale, économique et culturelle.





GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Ministère chargé de l'Autonomie et du Handicap

Mél : sec.presse.ah@social.gouv.fr

ÉDITION : MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

CONCEPTION & MAQUETTAGE : DICOM DES MINISTÈRES SOCIAUX / PARIMAGE

CRÉDITS PHOTOS : ADOBESTOCK - OLESIA BILKEI, SERHII, ANNA STILLIS, YTA, DISABILITY IMAGES & BLEND LLC, POPYPIX, PRESSMASTER
FÉVRIER 2025